

actuels de nos troupes déjà en Europe nous empêchent de faire des forces canadiennes ce que le gouvernement juge nécessaire pour l'avenir. Pour corriger cette situation, nous devons dès maintenant entreprendre la transformation des rôles que jouent nos troupes en Europe et envisager une réduction du nombre total de militaires qui y sont postés. L'ampleur et le moment de ces diminutions restent à décider quand la planification sera complète.

Nous avons toujours dit que nous n'agirions pas sans consulter nos alliés. Sur ce point, nous ne pensons pas autrement que les députés d'en face. Le gouvernement a annoncé qu'il entamerait des consultations avec nos alliés de l'OTAN sur la réduction planifiée et progressive des forces canadiennes postées en Europe à la réunion ministérielle du comité stratégique de la défense de l'OTAN, qui doit se tenir à la fin de mai.

La façon normale pour les pays membres de l'OTAN de se consulter au sujet des changements qu'ils veulent apporter à leurs contingents affectés ou désignés pour être affectés aux commandements intégrés de l'OTAN, tels le commandement Allié en Europe ou le commandement Allié de l'Atlantique, c'est l'examen du programme de défense de l'OTAN. La réunion, en mai, du comité stratégique de la défense va marquer le début d'un nouveau cycle de cet examen qui, pour la première fois, s'échelonne sur une période de deux ans.

Les ministres de la Défense, qui assisteront à la réunion, auront pour première tâche de décider, à la lumière de l'exposé de la situation militaire que présenteront les autorités militaires de l'OTAN, quels axes d'orientation politique, économique et financier, il faudra indiquer à ceux qui seront chargés d'établir le programme militaire d'ensemble de l'OTAN, pour la période allant de 1971 à 1975 inclusivement. Les principaux commandants de l'OTAN et son comité militaire établiront leur programme selon l'orientation indiquée par les ministres. Ici encore, je songe à certaines remarques selon lesquelles l'OTAN est une organisation purement militaire contrôlée par les généraux. Il n'en est rien. Cette façon de procéder en fait clairement ressortir le caractère politique.

Lorsqu'il s'agit pour l'OTAN de déterminer ses effectifs militaires, il lui faut tenir compte des programmes militaires des États membres. Il est donc raisonnable, à mon avis, au début d'un nouveau cycle de planification de l'OTAN, que le Canada fournisse à ses alliés et aux états-majors de l'OTAN le plus de renseignements possible sur ses intentions stratégiques. Je crois, monsieur l'Orateur, que la phase II de la révision de notre politique de défense sera suffisamment avancée à la fin

[L'hon. M. Cadieux.]

de mai pour me permettre de présenter à mes collègues de l'OTAN un exposé assez détaillé de la partie de notre programme militaire qui se rattache à nos engagements actuels envers l'OTAN.

Les députés n'ignorent pas que les engagements que prennent les États membres d'assigner des troupes aux commandements de l'OTAN sont valables pour un an. Nos engagements actuels demeureront en vigueur jusqu'à la fin de 1969. Dans le cadre de la revue des plans de défense de l'OTAN, qui se poursuit indépendamment de l'élaboration de son programme militaire général pour les années 1971 à 1975, mais parallèlement à celle-ci, on nous demandera, au cours des prochains mois, quelles troupes nous avons l'intention d'affecter aux commandements de l'OTAN en 1970. Nous ferons, à l'automne, la revue de nos projets pour cette seule année avec les autorités militaires de l'OTAN et nos alliés, et on nous demandera des engagements fermes, valables jusqu'à la fin de 1970 lors de la réunion ministérielle de décembre. J'espère que ces explications feront disparaître tous les malentendus qui ont récemment fait surface.

La Chambre n'ignore pas, monsieur l'Orateur, qu'il existe des procédures solidement établies, par le truchement de la Commission mixte permanente pour la défense et d'autres organismes, pour des consultations permanentes avec nos alliés américains sur des questions intéressantes nos efforts conjoints pour la défense de l'Amérique du Nord. A mesure que se préciseront les modalités d'application de notre nouvelle politique, ces procédures serviront à étudier, avec Washington, les meilleurs moyens de contribuer, à l'avenir, à la défense du continent. Des études conjointes sont déjà en cours sur le programme de modernisation du système de défense par bombardiers. Nous pourrions, au cours de ces études, déterminer comment participer le plus utilement possible à la surveillance de notre espace aérien et au fonctionnement du système modernisé anti-bombardier. Nous chercherons aussi à consulter prochainement le gouvernement des États-Unis sur la façon d'utiliser les forces navales et terrestres nécessaires à nos objectifs nationaux au mieux de nos intérêts communs dans la défense du continent.

Les députés conçoivent que cette période de planification et de consultation sera longue. Les conjectures sur nos projets seront inévitables et, comme ministre de la Défense nationale, je crains qu'elles ne démoralisent les membres de nos forces armées. Songeons au soir des élections, lorsque nous, les députés, nous attendons les résultats. Nous comprendrons ainsi les sentiments des forces armées pendant cette période.